

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
en date du mardi 23 mars 2017**

L'an deux mil dix sept, le jeudi 23 mars à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Régis LUCAS, Maire.

Convocation : 17 mars 2017

Date d'affichage : 31 mars 7

Présents : R. LUCAS – G. EMERY – M. DESPRES - F. NORAS - M. LAMACHÈRE – K. ROMET — M. CORBIN

Absents : J.F. PIQUET – C. BOUL – F. BELLAT – O. BARREAULT

Secrétaire de séance : M. LAMACHÈRE

Procurations de C. BOUL à R. LUCAS – de F. BELLAT à M. LAMACHÈRE – de J.F. PIQUET à M. DESPRÉS

AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2016

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016

- constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 234 527,13 €

Recettes : 288788,07 €

Excédent de l'année : 51 260,94 €

Report Année N-1 :

Excédent de l'année N-1 : 214 859,12 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 266 120,06 €

Excédent du budget CCAS : 482,08 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 73 674,99 €

Recettes : 56 898,08€

Déficit de l'année : 16 776,91 €

Report Année N-1 :

Excédent de l'année n-1 : 8 328,46 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT :- 25 105,37 €

RESTES A REALISER

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

SOLDE DES RESTES A REALISER : 0 €

BESOIN DE FINANCEMENT : 25 105,37 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation en réserve (compte 1068)	25 105,37 €
Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) :	241 496,77 €
Report d'investissement (ligne 001) :	- 25 105,37 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de ne pas augmenter les taux pour l'année 2017, à savoir :

Taxe d'habitation	12.93 %
Taxe foncière (bâti)	11,50 %
Taxe foncière (non bâti)	24.64 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 513 696,77 € et en dépenses et recettes d'investissement à 362 340,37 €.

INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Indemnité du Maire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour une commune de moins de 500 habitants, l'indemnité du maire correspond à 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal accordent l'indemnité correspondant

à 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Indemnité des trois adjoints au maire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour une commune de moins de 500 habitants, l'indemnité des adjoints correspond à 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal accordent l'indemnité correspondant à 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Dans le cadre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour l'année 2017 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Aménagement de rues

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	84 312 €
DETR	30 900 €
Pacte Régional pour la Ruralité	15 450 €
Fonds de concours LBN	23 838 €
TOTAL	154 500 €

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2017
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE

Dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité pour l'année 2017 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Aménagement de rues

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la Région et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	84 312 €
DETR	30 900 €
Pacte Régional pour la Ruralité	15 450 €
Fonds de concours LBN	23 838 €
TOTAL	154 500 €

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du Pacte Régional pour la Ruralité pour l'année 2017
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

FONDS DE CONCOURS LBN

Dans le cadre du Fonds de Concours de la Communauté de Communes LBN pour l'année 2017 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Aménagement de rues

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de la Communauté de Communes LBN et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	84 312 €
DETR	30 900 €
Pacte Régional pour la Ruralité	15 450 €
Fonds de concours LBN	23 838 €
TOTAL	154 500 €

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre du Fonds de concours pour l'année 2017
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la demande de subventions :

Histoire et Patrimoine de Maigné 500 €

Après délibération, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'accorder la subvention ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Tours de garde pour le 1^{er} tour de l'élection présidentielle le 23/04/2017

08h00 - 10h15 R. LUCAS – C. BOUL
10h15- 12h30 M. DESPRES – M. CORBIN
12h30 – 14h45 G. EMERY – K. ROMET
14h45 – 17h00 O. BARREAULT – M. LAMACHERE
17h00 – 19h00 F. NORAS – J.F. PIQUET

Tours de garde pour le 2^{ème} tour de l'élection présidentielle le 07/05/2017

08h00 - 10h15 R. LUCAS – C. BOUL
10h15- 12h30 M. DESPRES – M. CORBIN
12h30 – 14h45 G. EMERY – J.F. PIQUET
14h45 – 17h00 O. BARREAULT – F. BELLAT
17h00 – 19h00 F. NORAS – K. ROMET

R. LUCAS

M. DESPRES

F. NORAS

G. EMERY

M. LAMACHERE

K. ROMET

M. CORBIN